

CAHIER DES CHARGES POUR LA RENOVATION DU CAMP DES KAORIS - 2026

Le Parc Provinciale de la Rivière Bleue lance une consultation pour la rénovation des bâtiments du camp des kaoris, se situant à l'entrée du parc au lieudit de Ouenarou Parc Provincial de la Rivière Bleue (PPRB).

Les travaux devront être réceptionnés au plus tard le 30 septembre 2026.

Une visite de chantier, obligatoire, sera organisée le 12 mai 2026 à 8h au guichet d'accueil du parc avec M. Arnaud LESPÈS (mail : arnaud.lespes@province-sud.nc ou au 76 37 54 / 43 61 24). Une confirmation de présence à la visite devra être envoyé par mail au moins 48 heures à l'avance.

L'offre comprendra le présent cahier des charges paraphés et signé, le bordereau des prix complété et signé (annexe 1), l'attestation sur l'honneur complétée (annexe 2) ainsi que le certificat de visite des lieux (annexe 6).

La date limite de remise des offres est fixée au 27 mai 2026 à 16h par email à arnaud.lespes@province-sud.nc copie jean-marc.meriot@province-sud.nc.

La province Sud se donne le droit de donner une suite, ou pas, à tout ou partie, de la présente consultation.

A. Descriptif des travaux :

Le quantitatif des travaux projetés est présenté en Annexe 1 et constitue le bordereau du détail des prix de l'offre, dont le montant inclus tous frais et charges, dont celle d'une éventuelle sous-traitance ou de l'évacuation vers un centre de tri de tout déchets issus du chantier.

En annexe 3 se trouve l'emplacement des aménagements au lieudit de Ouenarou.

Les travaux projetés consistent pour :

- Guichet d'accueil :
 - Reculer la louve de manière à l'encastrer parfaitement et réaliser l'étanchéité extérieur,
 - Reculer la fenêtre double vantaux de manière à l'encastrer parfaitement et réaliser l'étanchéité extérieur,
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou à minima 2 couches sur tout l'extérieur (clin/bandeau/structure apparente des 2 appentis). Dimension 3.5*3.5*2.4m,
 - Mettre en place un système de fermeture pour application d'un cadenas sur la porte d'entrée. Le système devra être simple et robuste.

- Bloc sanitaire GR de droite :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau), du carré d'entrée et des 2 portes recto/versos, à minima 2 couches. Dimension 2*2*2m,
 - Fournir et mettre en place une porte type extérieur pour les WC (63*204*4cm),
 - Mettre en place une feuille de métal de couleur rouge sur 20 cm de haut sur le bas de la porte, intérieur et extérieur.

- Bloc sanitaire GR de gauche :
 - Nettoyage, ponçage et application d'une lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau), du carré d'entrée et des 2 portes recto/versos, à minima 2 couches. Dimension 2*2*2m,
 - Mise en place d'une feuille de métal de couleur rouge sur 20 cm de haut sur le bas de la porte, intérieur et extérieur.

- Faré mixte :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau), du carré intérieur semi ouvert, à minima 2 couches (300*220*230 et 245+265*110cm * 2 faces).
 - Mettre en place un grillage anti-rat du côté de la partie fermée.

- Abri fermé n°1 :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau), à minima 2 couches. Dimension 3.5*3.5*2.4m,
 - Mettre en place un système de fermeture pour application d'un cadenas sur la porte d'entrée. Le système devra être simple et robuste,
 - Réaliser l'étanchéité extérieure de la fenêtre double vantaux,
 - Remettre en place l'auvent à l'entrée,
 - Mettre en place du fibrociment (épaisseur 6mm) en intérieur avec application d'un primaire et de 2 couches de peintures blanches,
 - Replacer les équipements du système électrique.

- Local cuisine :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau), à minima 2 couches. Dimension 3.5*3.5*2.4m,
 - Reprendre en placoplâtre + enduit, le trou de l'ancienne hotte (diamètre 40cm environ) ainsi que de tous les trous réalisés dans le placoplâtre à l'enduit,
 - Mettre en peinture de couleur blanche (à minima 2 couches) l'intérieur du local, toutes parties non carrelé y compris le plafond (18m²),
 - Réaliser une porte avec mise en place d'un système de fermeture simple et robuste ainsi qu'une couverture au niveau du chauffe-eau(41*63cm)
 - Réaliser une porte avec mise en place d'un système de fermeture simple et robuste pour l'application d'un cadenas (88*84) au niveau du rangement des bouteilles de gaz.

- 2 anciens farés ouverts :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur les poteaux, bandeaux, sablières hautes et les liens, à minima 2 couches. Dimension 3.5*6*2.4 et 3.5*8*2.4m.

- Abri fermé n°2:
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau), à minima 2 couches. Dimension 3.5*3.5*2.4m,
 - Mettre en place un grillage anti-rat sur toutes les ouvertures.

- Bloc sanitaire :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin/bandeau/etc) y compris le carré lave-main, à minima 2 couches. Dimension 8*3.5*2.4m,
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la peinture de couleur marron sur les 8 portes, intérieur et extérieur,
 - Retirer les anciens joints d'étanchéité sur 5 lavabos dont 3 lavabos doubles et appliquer un nouveau joint mastic de couleur blanc,
 - Remplacer 4 bâtis (pourris) de portes des douches par du bois traité H4 ou équivalent,
 - Reprendre les joints d'étanchéité au mastic silicone blanc, entre les feuilles d'alucobond dans 2 douches,
 - Fournir et poser de l'alucobond blanc dans une douche avec joint d'étanchéité au mastic blanc. Dimension : 32cm*2m + 115cm*2m,
 - Fournir et poser de l'alucobond blanc dans une douche (3 pans de mur) avec joint d'étanchéité au mastic blanc. Dimension 5m*2m,
 - Démontez et remplacer 1 pommeau de douche flexible par un fixe, fourniture comprise,
 - Fournir et poser un patère 3 points à remplacer dans la douche PMR,
 - Fournir et poser un guide en bas de porte coulissante au WC PMR.

- Centrale photovoltaïque :
 - Nettoyer, poncer et appliquer de la lasure de couleur acajou sur tout l'extérieur (clin), à minima 2 couches. 12m².
 - Réaliser et poser une porte double vantaux avec une structure en métal et un revêtement en métal déployé y compris un système de fermeture permettant la mise en place d'un cadenas de manière à sécuriser l'accès au local technique de la centrale photovoltaïque.

- Logement 4 :
 - Fournir et changer la partie du clin termité (57*90cm) y compris la mise en peinture de tout le pan de mur de couleur blanche (4*2.8m). A minima 3 couches de peintures pour le clin remplacé et 2 couches pour le reste du pan de mur (dimensions).



Les sites disposent d'une arrivée d'eau mais ne dispose pas d'électricité. L'entreprise devra amener sa propre source d'énergie pour le bon déroulement du chantier.

Le chantier est réalisé selon les bonnes pratiques du BTP et est rendu avec une finition dite « au râteau ».

Toutes détériorations du site, des bâtiments, ou autres lors de la réalisation du chantier devra être remplacé et remis à l'identique.

Le prestataire est réputé avoir effectué une visite des lieux et ne peut se prévaloir d'omission sur la nature, les conditions et le niveau de finition des travaux à réaliser.

Afin de faciliter l'opération, le parc provincial de la rivière bleue peut mettre à disposition un logement de passage pour 4 personnes se situant à l'entrée du parc au lieu-dit Ouenarou. Les conditions d'utilisation seront précisées par l'agent provincial désigné pour effectuer le suivi du chantier. Un état des lieux d'entrée contradictoire sera réalisé et le logement devra être rendu dans le même état.

Les dégradations et entretien du logement mis à disposition seront à la charge de l'entreprise. Une entreprise de nettoyage connue sur la place devra réaliser l'entretien du logement avant l'état des lieux de sortie définitif.

A noter que l'entreprise Bio Qualité Service (BQS) intervient sur site pour le compte de la province Sud et peut être sollicitée pour l'entretien du logement.

B. Mesures de prévention de l'introduction et de dissémination d'espèces animales et végétales nuisibles dans le parc

Tous les matériels, engins, véhicules et outils entrant dans le PPRB, et qui seront mis en œuvre dans le cadre des chantiers seront propres, indemnes de matériaux terreux, débris végétaux de nature à permettre l'introduction d'espèces végétales nuisibles (graines notamment) ou d'espèces animales nuisibles (fourmi électrique notamment). Le soumissionnaire s'engage à effectuer un nettoyage préventif de l'ensemble de ses engins, matériels et tenues vestimentaires de ses agents (Cf. spores du champignon de la rouille des Myrtacées).

Le jour de la mise en place du chantier, au préalable de se rendre sur le chantier, le soumissionnaire présentera l'ensemble de ses matériels auprès d'un agent du PPRB ou du conducteur d'opérations du PPRB qui vérifiera cette exigence. Le cas échéant, il sera exigé du soumissionnaire de procéder à un nettoyage curatif au dock du guichet-Ouenarou. Si l'agent provincial juge que le soumissionnaire n'a pas effectué de nettoyage préventif en ses ateliers comme exigé à l'alinéa précédent, le soumissionnaire se verra obligé de rapatrier ses matériels, engins et agents, et de procéder au nettoyage exigé en ses locaux, à ses frais et sans indemnisation quelconque de la province Sud.

Lors du chantier, dans le cas où la présence de la fourmi électrique, de chiens ou chats errants, ou des symptômes de la rouille des Myrtacées, est constatée dans certains secteurs, le soumissionnaire veillera à signaler leurs présences au responsable du PPRB, et prendra les dispositions nécessaires pour ne pas propager ni disséminer de fourmi électrique, ni les spores de la rouille des Myrtacées.

C. Signalisation, sécurité, propreté et environnement du chantier d'entretien des voiries et de ses abords

Lors du chantier, le soumissionnaire installera une signalisation verticale adaptée et conforme aux règlements en vigueur pour prévenir les personnes y circulant et pour éviter les risques d'accidents de circulation, de chute et de blessure.

Le soumissionnaire prendra les dispositions nécessaires et conformes aux réglementations en vigueur s'agissant des équipements individuels de protection de ses personnels, notamment les chasubles, les casques et les chaussures de sécurité.

Aucun emballage, ni déchets papier, plastiques, consommables mécaniques, etc. sur le site ne sera toléré.

Aucun entretien mécanique, ni réparation ne sera fait sur le site du chantier ni sur l'aire de remisage des engins, sauf graissage courant et approvisionnement en carburant. Tout incident, notamment souillure du sol par des hydrocarbures devra être reporté auprès de la direction du parc et des mesures correctives seront mises en œuvre par le soumissionnaire et à ses frais.

L'entreprise soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre des engins et matériels aux normes en vigueur, dont les contrôles techniques sont à jours, et qui sont en parfait état de fonctionnement, notamment les pneumatiques, le freinage et les éclairages.

D. Règles de circulation dans le parc

Le parc est ouvert au public du mardi au dimanche inclus, jours fériés inclus, de 7h00 à 17h00.

Le parc fonctionne 7 jours sur 7.

La circulation dans le parc s'effectue selon les règles suivantes :

- Vitesse limitée à 40km/h avec feux de croisement en fonction
- Respect de la signalisation verticale
- Respect du code de la route, notamment port des ceintures de sécurité aux places avant et arrière
- Transport des personnes dans les bennes proscrit

Le prestataire mettra tout en œuvre pour faciliter le passage en toute sécurité des usagers du parc lors des chantiers.

E. Modalité de règlement des travaux

Les règlements des travaux seront réalisés selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature du contrat rendu exécutoire sur présentation d'une facture
- Le solde à la réception des travaux



F. Pénalités et règlement des litiges

En cas de manquements ou de non mise en œuvre des directives données par l'agent provincial désigné en début de chantier, des règles et prescriptions ci-dessus, le commanditaire des travaux rappellera à l'ordre le titulaire au plus deux fois. Si les manquements persistent, le commanditaire du chantier peut demander le remplacement d'engins défectueux ou polluants, le remplacement de chauffeurs, et interrompre les travaux et demander l'évacuation du site, sans préavis ni souffrir de frais quelconque, et ne réglera au soumissionnaire uniquement les travaux réalisés conformément aux exigences des résultats attendus indiqués en page 1.

En cas de retard dans la durée de réalisation du chantier constaté par le commanditaire du chantier, hors intempéries dument déclarées ou constatées par les services de Météo France, une pénalité journalière calculée selon la formule ci-après sera appliquée. Le total des pénalités journalières sera déduit du montant de la facture des travaux remise par le soumissionnaire.

Pénalité journalière de retard = 2% du montant total des travaux FCFP TTC¹*par le nombre de jour de retard.

En cas de litiges, une solution à l'amiable sera recherchée. En cas de subsistance du litige, les tribunaux adaptés de Nouméa seront saisis.

A, Le 2026

Porter la mention manuscrite « Lu et accepté » ci-dessous

Le soumissionnaire (signature et cachet)

¹ Total général TTC indiqué dans le bordereau de prix unitaire

ANNEXE 1 : BORDEREAU DES PRIX

Nom de l'entreprise :

Adresse postale :

Email :

Téléphone :

Descriptif	Montant HT	% TGC*	Montant TGC	Montant TTC
Forfait pour menus travaux de remise en état du guichet d'accueil				
Forfait pour menus travaux de remise en état des 2 blocs sanitaires GR (droite et gauche)				
Forfait pour menus travaux de remise en état du Faré mixte				
Forfait pour menus travaux de remise en état des 2 abris fermés (1&2) et des 2 farés ouverts (1&2)				
Forfait pour menus travaux de remise en état du local cuisine				
Forfait pour menus travaux de remise en état du bloc sanitaire				
Forfait pour menus travaux de remise en état de la centrale photovoltaïque				
Forfait pour menus travaux de remise en état du logement 2				
TOTAL :				

Montant total écrit en lettres :

* Si TGC applicable

** La province Sud se donne le droit de donner une suite, ou pas, à tout ou partie, de la présente consultation.

Signature et cachet du soumissionnaire



ANNEXE 2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

POUR LA RENOVATION DU CAMP DES KAORIS DU PARC PROVINCIAL DE LA RIVIERE BLEUE

Je soussigné(e) Monsieur, Madame,

agissant en mon nom personnel

Ou

agissant au nom et pour le compte de la société

en qualité de

ayant son siège social à

Immatriculée suivant les numéros :

- n° d'identité d'établissement (RIDET) :

- n° d'inscription au registre du commerce :

atteste sur l'honneur que la société que je représente est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.

Si le service du Parc Provincial de la Rivière Bleue proposait de retenir l'offre dans laquelle je soumissionne, je m'engage à fournir, si demandé par les services, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 10 jours à compter de la date notification de la demande du maître d'ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

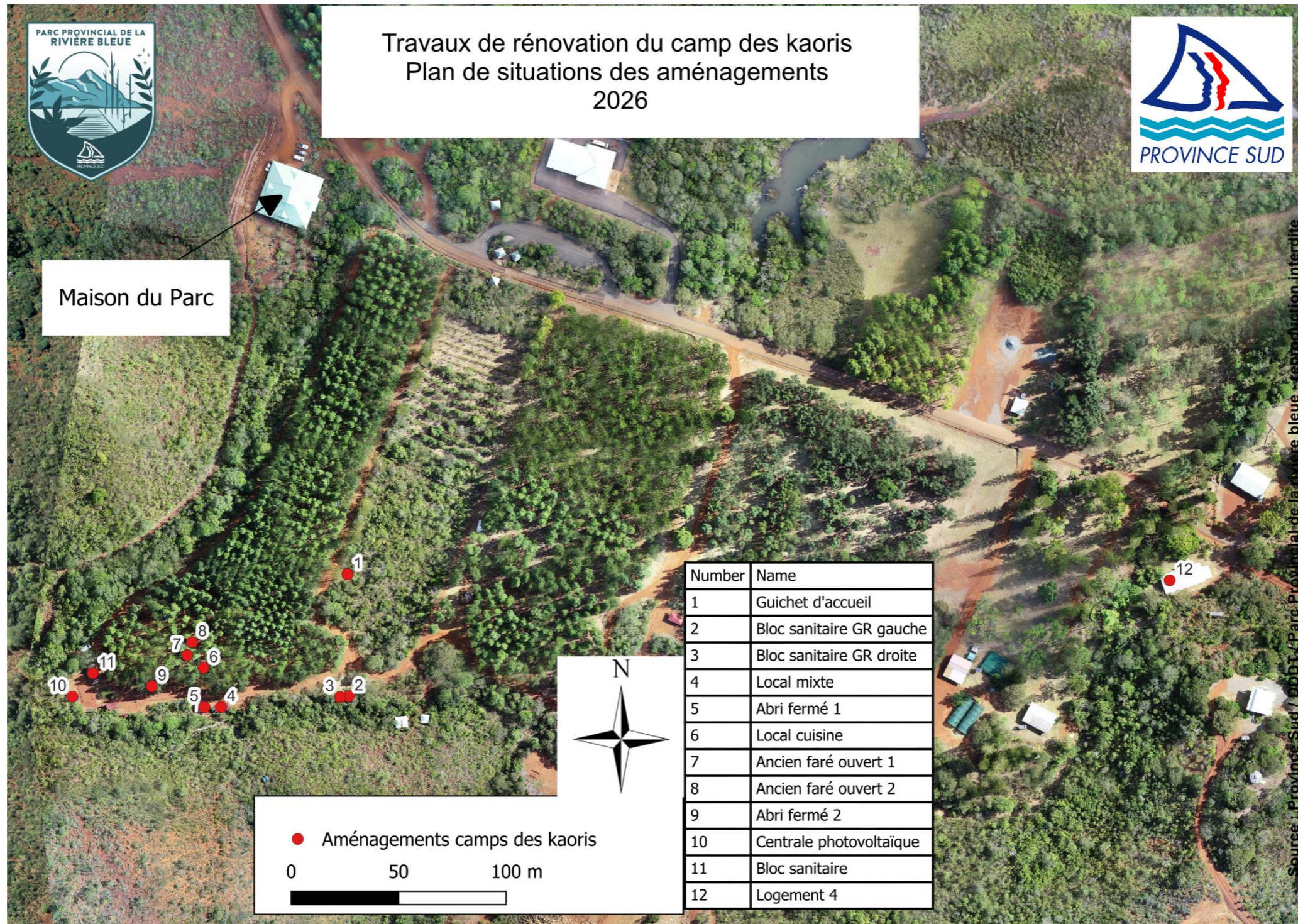
La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre, conformément à l'article 4 de la délibération modifiée n° 39-2011/APS du 9 novembre 2011.

Fait pour servir et valoir ce que de droit





Fait à, le





Cachet et signature




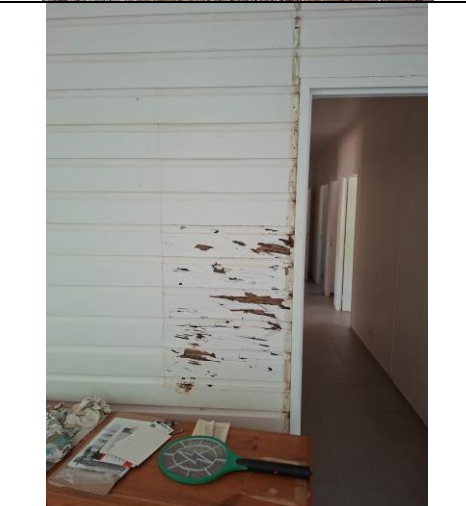
ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION



ANNEXE 5 : PHOTOS DES AMENAGEMENTS

			<p>Guichet d'accueil</p>
			<p>Bloc sanitaire GR droite & gauche</p>
			<p>Bloc sanitaire GR droite & gauche</p>
			<p>Faré mixte</p>

		<p>Faré mixte</p>
		<p>Abri fermé 1</p>
		<p>Abri fermé 1</p>
		<p>Local cuisine</p>

		<p>2 anciens farés</p>
		<p>Abri fermé 2</p>
		<p>Centrale photovoltaïque</p>
		<p>Logement 4</p>



ANNEXE 6 : CERTIFICAT DE VISITE DE CHANTIER

CONSULTATION POUR LA RENOVATION DU CAMP DES KAORIS AU PARC PROVINCIAL DE LA RIVIERE BLEUE

Je soussigné, Monsieur Arnaud LESPES, agent au Parc provincial de de la rivière bleue atteste que :
l'entreprise

dont le siège social est situé

représenté par Monsieur ou Madame.....

a procédé à la visite de chantier afin de prendre en considération toutes les sujétions et contraintes,
techniques et matérielles, inhérentes à la future exécution des travaux le.....

Fait àle.....

Signature de l'agent provincial ayant effectué la Signature du représentant de l'entreprise
visite